

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 12.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le douze mars deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUEREAULT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Nicolas SCHMITT donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Madame Nathalie MAUVIEUX donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

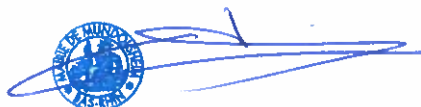
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 21 mars 2024

Publié sur le site internet de la commune le 21 mars 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



8. Mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (APCP) pour le pôle intergénérationnel et le parc public

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 24

Conseillers
absents : 3
dont 3 avec procuration

Les travaux de construction d'un pôle intergénérationnel regroupant les services petite enfance, et enfance de la commune, 18 logements locatifs aidés adaptés aux seniors, ainsi que des locaux mutualisés favorisant les interactions intergénérationnelles, et du parc public ont débuté respectivement fin 2021 et fin 2022. Ils ont été réceptionnés mi-2023. Les paiements devraient s'achever en 2024.

Le Conseil municipal avait créé par délibération du 27 février 2021, une autorisation de programme pour cette opération, donnant lieu à des crédits de paiement répartis sur plusieurs exercices. Cette procédure permet d'améliorer la visibilité de ce projet à moyen terme en définissant une programmation des dépenses, et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices budgétaires.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient, au vu de l'avancement des projets de procéder à une mise à jour des crédits d'autorisation de programme, et de crédits de paiement de l'opération.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-3 I,

VU l'instruction codificatrice M14,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 27 février 2021, du 28 février 2022, et du 27 février 2023,

VU la réunion de la commission des finances du 20 février 2024,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

	2021	2022	2023	2024	TOTAL AP/CP
AP/CP	727 857,22	3 521 438,44 €	3 992 111,25 €	1 259 800,00	9 501 206,91
2031 - Frais d'études	222909,44	114084,95	1200	16 000,00	354 194,39
2051 - Concessions et droits similaires			2647,26		2 647,26
2128 - Aménagements de terrains	4502,16	4620	0		9 122,16
21318 - Autres bâtiments publics	500445,62	2805604,05	2840808,43	951 700,00	7 098 558,10
2151 - Réseaux de voirie			259595,4		259 595,40
21534 - Réseaux d'électrification			599,3		599,30
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique			24093,75		24 093,75
2161 - Œuvres d'art			21600		21 600,00
2183 - Matériel informatique			16205,97		16 205,97
21838 - Autre matériel informatique				6 300,00	6 300,00
2184 - Mobilier			212600,72	14 850,00	227 450,72
2188 - Autres immobilisations corporelles - Installations, agencements et aménagements divers			34003,76	1 250,00	35 253,76
2312 - Agencements et aménagements de terrains		597129,44	578756,66	269 700,00	1 445 586,10
Pour rappel AP/CP votée en 2023	727 857,22	3 521 438,44 €	4 346 891 €	344 479,00	8 940 665,66
Pour rappel AP/CP votée en 2022	727857,22	5655116,00	2150537,80	287181,80	8 820 692,82
pour rappel AP/CP votée au en 2021	2 762 325	3 663 180	1 389 001	343 128,72	8 157 634,12

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

Par 24 Voix pour

3 Contre : Henri BECKER – Grégory RICHERT (procuration de vote) – Lydie MOUGEL

Mundolsheim, le 20 mars 2024

Maire,



Henriette BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI